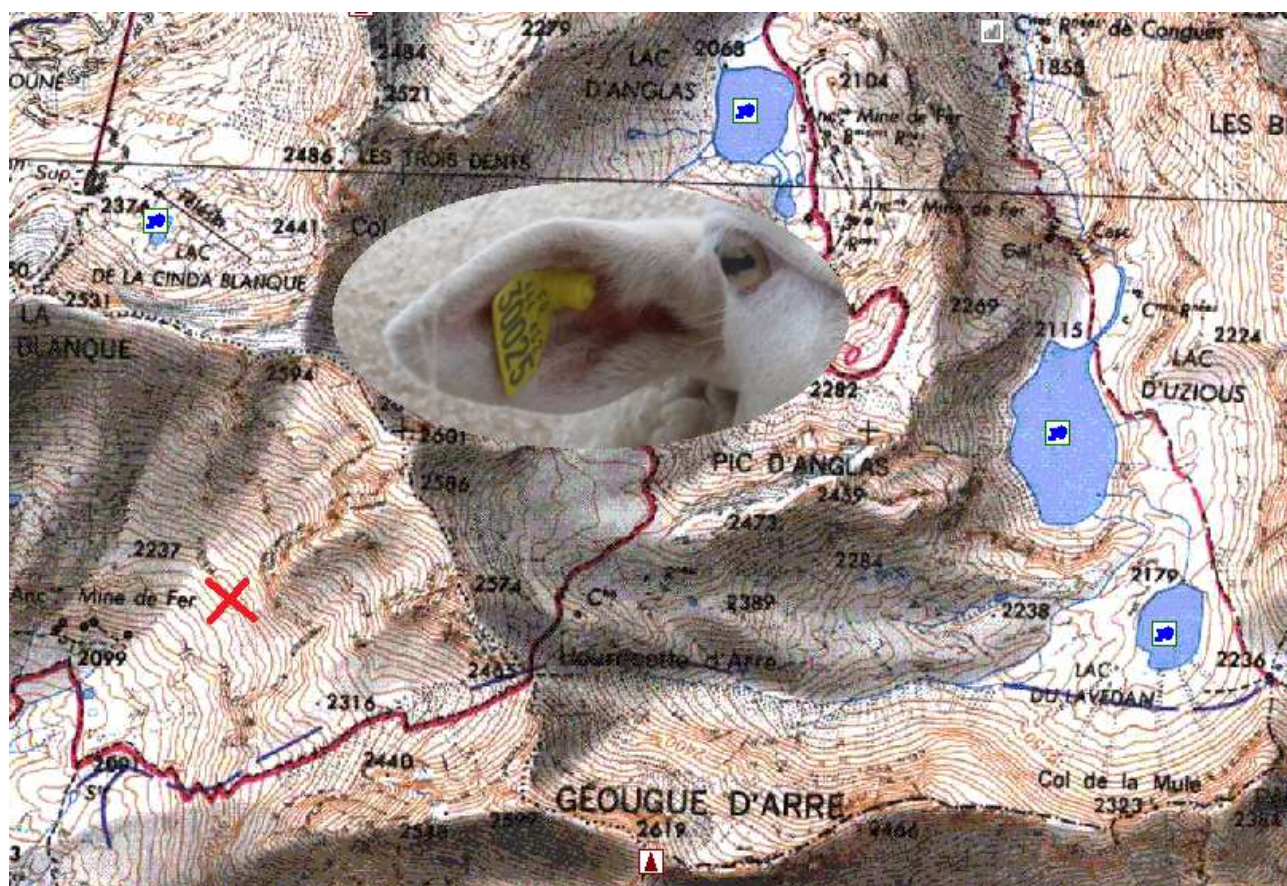


Identification animaux d'élevage

Nous rencontrons souvent au cours de nos randonnées, des animaux en estive malades, blessés ou morts.

Suite à une discussion avec un berger, voici comment procéder pour prévenir l'éleveur :

- Noter ou photographier une des 2 plaques d'identification avec tous les caractères (pas seulement les 4 ou 5 plus gros) car ceux qui suivent le FR correspondent au code de l'éleveur.
- Photographier aussi l'animal et éventuellement les blessures visibles.
- Repérer, sur la carte, le lieu ou les coordonnées GPS.
- Appeler la chambre d'agriculture du département concerné :
05 59 80 70 00 ou accueil@pa.chambagri.fr pour le 64,
05 62 34 87 30 ou accueil@hautes-pyrenees.chambagri.fr pour le 65.
- Après avoir expliqué les raisons de votre appel, vous serez redirigé vers le service d'identification qui vous donnera le N° de téléphone de l'éleveur.
- Si vous avez pris les photos avec votre téléphone, vous pourrez les lui envoyer. Si vous avez pris les photos avec votre appareil photo, vous pourrez lui envoyer par mail après lui avoir demandé son adresse mail.



Exemple de photo de plaque d'identification et de localisation de l'animal (croix rouge sur la carte)